



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
en date du 26/12/22
enregistré le 29/12/22
sous le numéro 22.204

**Direction régionale
des affaires culturelles**
CONSERVATION RÉGIONALE DES
MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant inscription au titre des monuments historiques de l'église
Saint-Eman, à SAINT-EMAN (Eure-et-Loir)

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret (hors classe) – Madame ENGSTRÖM Régine ;

VU l'arrêté en date du 27 janvier 1928 portant inscription au titre des monuments historiques du porche de l'église Saint-Eman, à SAINT-EMAN (Eure-et-Loir)

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 octobre 2022,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT QUE l'église paroissiale Saint-Eman à SAINT-EMAN (Eure-et-Loir) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa construction qui remonte à l'époque romane, du potentiel archéologique de la chapelle seigneuriale en termes de décors peints, ou encore de l'intérêt patrimonial du mobilier de l'église pour l'essentiel des XVII^e et XVIII^e siècles dont une grande partie est protégée au titre des monuments historiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église paroissiale Saint-Eman, en totalité, y compris son porche, le tout situé place de l'église, à SAINT-EMAN, sur la parcelle n° 72, d'une contenance de 320 m², figurant au cadastre section ZA et appartenant à la commune de SAINT-EMAN depuis une date antérieure à 1956. La commune de SAINT-EMAN (Eure-et-Loir) est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro SIREN 212 803 365.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 27 janvier 1928 susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, en tant que propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4 : La préfète de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 26/12/2022

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Pour la Préfète de région et par délégation
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales


Florence GOUACHE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un recours contentieux, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
ST EMAN

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Inscription, en totalité,
de l'église Saint-Eman,
y compris son porche.*

Pour la Préfecture et par délégation
Le Secrétaire Général des Affaires Régionales

Florence GOUACHE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF EURE ET LOIR
5, Place de la République 28019
28019 CHARTRES Cedex
tél. 02 37 18 70 83 - fax
sdif.eure-et-loir@dgrip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

